Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_15-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_15-DE

2026-02-26-15 Convention pour l'éco veille des circuits de randonnée VTT avec CAP RANDO VTT

La Communauté de communes assure, en partenariat avec les communes, l'entretien de plus de 400 kilomètres de sentiers de randonnée. Pour répondre à l'ambition donnée au territoire vis-à-vis des activités de pleine nature, une mobilisation conséquente de moyens humains et matériels est nécessaire en début de saison.

Dans l'objectif d'optimiser les interventions des équipes et d'éviter des situations de fermeture de sentiers provoquées par une croissance rapide de la végétation sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire d'accentuer la veille assurée sur les parcours. Compte tenu du linéaire à surveiller, il est proposé de s'appuyer sur des acteurs locaux utilisateurs de ces sentiers.

L'association CAP RANDO VTT, qui a relancé ses activités en 2025, est le club affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme agissant sur le territoire pour les pratiques du VTT et du gravel. Il est proposé de développer avec elle un partenariat en vue de bénéficier d'une surveillance accrue de la végétation sur les 5 boucles VTT du territoire, représentant 162 kilomètres de sentiers. Cette écoveille portera davantage, à l'automne, sur le balisage et le mobilier (passerelles…).

Ce partenariat d'une durée de 3 ans fera l'objet d'une annexe annuelle permettant d'en préciser les attendus et le volet financier. Pour 2026, cette éco veille assurée par CAP RANDO VTT est estimée à 375 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve ce partenariat et son annexe pour 2026 ;
Autorise le Président à signer la convention et à réaliser les démarches afférentes.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026